

CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT

Saarland - Lorraine - Luxembourg - Rheinland-Pfalz - Wallonie - Communauté Française de Belgique - Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens

23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél : (352) 466966-1 Fax : (352) 466966-209

Roland Theis, MdL
Président de la
Commission 6 « Sécurité intérieure,
Protection civile et Services de Secours »

Recommandation

concernant

une académie de la Grande Région

La Grande Région se considère personnellement comme un laboratoire pour le développement de l'Europe. De grands progrès ont été faits dans les décennies passées au niveau de la coopération transfrontalière grâce au travail des régions membres. Ces progrès peuvent être attribués aux différents acteurs de la Grande Région. Les exécutifs de la Grande Région, des acteurs de la société civile et notamment le Conseil Parlementaire Interrégional ont souvent été les précurseurs de ces initiatives qui ont amélioré le cadre de vie concret des citoyens de la Grande Région.

Un point commun de toutes ces expériences communes est que des initiatives communes ont particulièrement été mises en place là où des réseaux actifs des acteurs des différentes régions membres existaient déjà. Notamment l'exemple des exercices communs des services de sécurité de la Grande Région montre que des problèmes quotidiens concrets des citoyens peuvent être identifiés et résolus lorsqu'il existe un dialogue intensif entre les spécialistes et les responsables politiques. La mise en place de formations et de formations continues pour les employés des administrations publiques et pour les jeunes cadres au niveau communal et public permettrait d'atteindre cet objectif et de créer une nouvelle impulsion en utilisant les nouveaux contacts personnels de la Grande Région.

Un des objectifs du Conseil Parlementaire Interrégional est d'intensifier et de maintenir le dialogue par une création de réseaux.

Le Conseil Parlementaire Interrégional demande pour cette raison au Sommet de la Grande Région d'élaborer une conception concrète pour une « académie de la Grande Région ».

Celle-ci doit viser les objectifs suivants :

- Transmission des connaissances : amélioration des connaissances concernant la Grande Région, les voisins réciproques, les projets transfrontaliers et les programmes de soutien européens,
- Amélioration de la compétence interculturelle : transmission des structures de travail et des particularités culturelles des voisins respectifs,
- Mise en réseau : Le contact personnel réciproque permet de réduire les barrières linguistiques et relationnelles gênantes.

Une utilisation efficiente des structures existantes des régions doit améliorer les compétences transfrontalières des collaborateurs et décideurs pour faciliter la coopération transfrontalière au quotidien et permettre la mise en place d'initiatives communes.

Le Conseil Parlementaire Interrégional adresse cette recommandation :

- au Gouvernement du Grand Duché de Luxembourg,
- au Gouvernement de la Communauté française de Belgique,
- au Gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique,
- au Gouvernement de la Wallonie,
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- au Gouvernement du Land de Sarre,
- au Préfet de la Région Lorraine,
- au Conseil Régional de Lorraine

Trèves, le 22 novembre 2013